

AFFAIRE No 10

CONVENTION ENTRE LA REGION ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS
POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE CANALISATIONS
DANS LE PONT DU BOULEVARD SUD

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage de profiter de la construction du Pont de la Rivière Saint-Denis pour mettre en place trois canalisations d'eau potable de 300 et 350 mm de diamètre, en vue du renforcement de l'adduction d'eau sur la Montagne.

Je vous propose, à cet effet, de m'autoriser à signer la convention au terme de laquelle la Région, Maître d'Ouvrage du Pont, s'engage à réaliser ces travaux pour le compte de la Commune, moyennant le versement d'une participation.

Le coût de l'opération sera imputé sur le budget communal.

**MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission des Travaux Publics

Il s'agit de saisir l'opportunité de la réalisation de ce pont, pour mettre en place des canalisations qui serviront lorsque la ville engagera le renforcement du refoulement d'eau sur la Montagne.

Commission des Finances

La participation correspondante est de 1 300 000 F.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

